



## Modification du tableau des effectifs

DEL17\_2023\_06\_09

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, du PREMORVAN Erika, , DUPUY Typhenn EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Etaient absents excusés** : FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, EVANO Thomas.

**Pouvoirs** : FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick  
EVANO Thomas donne pouvoir à LE ROUX Anne

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Madame Véronique GARIDO

L'adjointe informe l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

### **Ecole de Musique :**

Considérant le besoin de l'école de musique de manière pérenne un professeur de musique spécialisé dans l'enseignement de l'accordéon, à hauteur de 5/20ème.

Considérant le recrutement en qualité d'agent contractuel à 1/20ème à compter du 14 septembre 2022.

Considérant que cet enseignant est déjà titulaire dans une autre collectivité à 15/20ème sur le grade de d'enseignant Artistique principal de 1ère classe

Il est proposé, de supprimer un poste d'enseignant artistique principal 1ère classe à 1/20ème et de créer un poste d'enseignant de musique spécialisé en accordéon chromatique et diatonique sur le grade d'enseignant artistique principal 1ère classe titulaire à 5/20ème à compter du 1er septembre 2023.

### **Administration générale :**

Considérant le recrutement d'un agent sur le poste de chargé de la commande publique à temps plein, à compter du 1er mai 2023.

Considérant que cet agent a été nommé à la faveur d'une mutation sur le grade d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs en conséquence à compter du 15 juin 2023.

### **Centre Technique Municipal :**

Considérant le départ de la collectivité du responsable du Centre Technique Municipal le 31/03/2023.

Considérant que l'agent avait été recruté en qualité de contractuelle sur le grade de technicien principal 1ère classe.

Considérant que le jury de recrutement, qui s'est réuni le 22 mars 2023, a statué sur le recrutement d'un agent par voire de mutation sur le grade de technicien à compter du 24 juin 2023.

Il est proposé de supprimer le poste de technicien principal de 1ère classe non titulaire et de créer un poste de technicien titulaire à temps complet à compter du 15 juin 2023.

### **Médiathèque :**

Considérant la fin de l'engagement du contrat de projet pour le poste de conseiller numérique à compter du 17 août 2023.

Considérant la baisse de l'accompagnement de l'Etat sur le financement du poste à l'issue de la période concernée.

Considérant la faible fréquentation des ateliers proposés par le conseiller numérique, ainsi que les compétences des agents de la médiathèque en matière de médiation numérique.

Il est proposé de supprimer le poste de conseiller numérique sur le grade d'adjoint du patrimoine non titulaire à compter du 17 août 2023.

### **Service Hygiène des locaux :**

Considérant la démission d'un adjoint technique à temps non complet (5.03/35ème) à compter du 1er mars 2023.

Il est proposé de supprimer un poste adjoint technique à temps non complet (5.03/35ème) à compter du 1er juillet 2023.

**Avancements de grade 2023 :**

Considérant la possibilité d'avancement de grade, d'un gardien-brigadier à temps complet au grade de gardien-brigadier principal au service Police Municipale à compter du 1er juillet 2023,

Considérant la possibilité d'avancement de grade, d'un adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe au service administration générale à compter du 1er juillet 2023,

Considérant la possibilité d'avancement de grade, d'un adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe au service technique à compter du 1er juillet 2023,

Considérant la possibilité d'avancement de grade, d'un adjoint technique principal 2ème classe à temps complet au grade d'adjoint technique principal 1ère classe au service technique à compter du 1er juillet 2023,

Considérant la possibilité d'avancement de grade, d'un animateur à temps complet au grade d'animateur principal 2ème classe à l'école de musique à compter du 1er juillet 2023,

L'adjointe propose à l'assemblée de procéder aux modifications du tableau des effectifs.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 30 Mai 2023 ;

- **APPROUVE** les modifications suivantes du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

COMMUNE		
Ancienne situation	Nouvelle situation	
<b>ECOLE DE MUSIQUE</b>		
Un poste d'enseignant artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe à 1/20 <sup>ème</sup> non titulaire	Supprimer un poste d'enseignant artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe à 1/20 <sup>ème</sup> non titulaire au 1 <sup>er</sup> septembre 2023	Créer un poste d'enseignant artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe à 5/20 <sup>ème</sup> titulaire au 1 <sup>er</sup> septembre 2023
Un poste d'Animateur à temps complet	Un poste d'Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au 1 <sup>er</sup> juillet 2023	
<b>SERVICES TECHNIQUE</b>		
Un poste de technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet non titulaire	Supprimer un poste technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet non titulaire au 1 <sup>er</sup> juin 2023	Créer un poste de technicien à temp complet titulaire au 15 juin 2023

Un poste de catégorie B à temps complet, chargé de la commande publique		Un poste d'adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet au 15 juin 2023
Un poste d'Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Supprimer un poste d'Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Créer un poste d'Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet au 1 <sup>er</sup> juillet 2023
Un poste d'Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Supprimer un poste d'Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Créer un poste d'Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet au 1 <sup>er</sup> juillet 2023
<b>POLICE MUNICIPALE</b>		
Un poste de Gardien-Brigadier à temps complet	Supprimer un poste de Gardien-Brigadier à temps complet	Créer un poste de Gardien-Brigadier principal à temps complet
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>		
Un poste d'Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Supprimer un poste d'Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Créer un poste d'Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet au 1 <sup>er</sup> juillet 2023

- **APPROUVE** l'application des régimes indemnitaires correspondants.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 12 juin 2023



Le Maire,

Laurent DUVAL